

EXPRESSION DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE

BONNE ANNÉE ET MEILLEURS VŒUX !

Les joueurs de l'équipe « Ensemble pour Saint-Brice » vous souhaitent une bonne et heureuse année. Ces vœux s'adressent à chaque Saint-Bricien, à tous les acteurs qui font vivre notre commune, aux élus des différents groupes politiques ainsi qu'aux agents qui œuvrent quotidiennement à vous offrir un service public de qualité.

Le mois de janvier entraîne aussi la récurrente question du bilan de l'année écoulée, passage obligatoire que nous jugeons nécessaire. Si le poids de l'inflation sur la seconde partie de l'année a éprouvé nos capacités financières, la saine gestion mise en œuvre depuis le début du mandat a de nouveau permis d'avancer de plusieurs cases sur la réalisation de notre programme.

Retenons en trois :

- Pour votre santé : ce début d'année est marqué par l'ouverture d'une **maison médicale** temporaire au sein de l'ancienne mairie. Elle viendra compléter le travail des professionnels de santé de la Ville et en accueillera de nouveaux, d'ici à la livraison du bâtiment final, implanté à côté du site temporaire, en centre-ville.
- Pour faire avec vous : après la réussite du concours des Maisons et balcons fleuris, le **budget participatif** a été lancé. Au total, la collectivité investit 50 000 € pour les habitants afin qu'ils conçoivent des projets d'intérêt général. Et les premiers dossiers ont commencé à arriver... Il vous reste jusqu'au 31 janvier.
- Pour le dynamisme culturel de la Ville : nos grands événements ont de nouveau été une réussite grâce à votre présence nombreuse et nous avons inauguré **une Micro-Folie La Villette**. Notre ville bénéficie désormais de son musée numérique, rendant les plus beaux chefs-d'œuvre des grands musées accessibles à tous, tandis qu'un Fablab et un atelier de réalité virtuelle complètent ce nouvel équipement culturel itinérant qui bénéficiera à tous les habitants, notamment à l'éveil culturel de nos enfants.

Ces actions s'ajoutent aux concrétisations et au travail de longue haleine que nous menons avec dévouement depuis deux ans et demi, dans chaque domaine et pour chaque Saint-Bricien, de tous les âges, dans le respect des engagements pris.

En 2023, nous continuerons à œuvrer pour l'avenir et le quotidien de Saint-Brice.

Nicolas Leleux
et les élus de la majorité,
Ensemble pour Saint-Brice

EXPRESSION DES CONSEILLERS N'APPARTENANT PAS À LA MAJORITÉ MUNICIPALE

(Article L2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales qui limite le contenu du bulletin à la diffusion d'informations « sur les réalisations et la gestion du conseil municipal... »).

DÉCISIONS MODIFICATIVES

Le conseil municipal doit délibérer en cas de modification du budget primitif ; ce sont les décisions modificatives.

C'est ainsi que, lors du conseil municipal du 20 octobre, a été proposée à délibération, une augmentation du budget en personnel, liée au déblocage du point d'indice par le gouvernement en juillet, à hauteur de 222 100 €. Or, quelques semaines plus tard, le 6 décembre, on nous propose à nouveau une augmentation de 95 000 €, et ceci juste pour un mois ? Les explications fournies lors du conseil sont pour le moins confuses. Ne serait-il pas plus limpide de proposer ces décisions modificatives plus tôt dans l'année, ou d'anticiper lors de la préparation du budget, l'embauche de personnel contractuel ?

La maison médicale

Une maison médicale, promesse de campagne de la majorité, doit ouvrir dans les locaux de l'ancien CCAS. Des travaux importants d'aménagement sont évidemment à mettre en œuvre afin que les professionnels de santé et les patients soient dans les meilleures conditions de confort et de sécurité. En attendant le commencement des travaux (durée prévue 18 mois environ), une maison médicale « provisoire » va être créée dans les anciens locaux de la police municipale, locaux nécessitant évidemment des travaux. Les professionnels devant intégrer la maison médicale travaillent déjà pour la plupart sur la commune et nous nous demandons quel est l'intérêt du « provisoire ». De même, les explications fournies lors du conseil sont pour le moins opaques.

Après les fissures, la fracture ?

Depuis plusieurs mois déjà, nous avons ressenti une certaine désunion au sein de la majorité. Lors du conseil du 6 décembre, l'un des adjoints au maire, s'est élevé contre plusieurs décisions de la majorité, arguant du manque d'informations et de décisions non collectives. Au-delà des absences répétées lors des conseils de nombreux élus de la majorité (9 absents sur 24 le 6 décembre), faut-il y voir, au bout d'un peu plus de deux ans de mandat, un effritement de l'autorité du maire ou au contraire un excès d'autorité ? L'avenir nous le dira.

Nous vous souhaitons une année 2023 pleine de bonheur et de santé.

Jean-Pierre Yalcin, Marie-Hélène Fromain, Michel Taillez, Marie-Line Marchand, Pierre Lapert, Amandine Prevot, Joseph Lahiany (Groupe Tous Unis pour une Nouvelle Énergie à Saint-Brice)

MEILLEURS VŒUX 2023

Une fois n'est pas coutume, nous ne commenterons pas l'actualité municipale en ce mois de janvier.

Le contexte national et international nous commande de marquer une trêve pour démarrer cette nouvelle année et vous présenter nos meilleurs vœux.

Naturellement, nos pensées s'adressent aussi à tous ceux et celles qui, durement frappés par l'effet ciseaux de la crise économique et énergétique, la baisse du pouvoir d'achat..., souffrent et peinent à joindre les deux bouts.

Le désengagement de l'État qui ne cesse de faire porter sur les collectivités locales toujours plus de charges financières a pour conséquence de restreindre considérablement les marges de manœuvre des élus locaux.

Les collectivités locales sont de plus en plus tentées d'utiliser les derniers leviers existants tels que la taxe sur le foncier et autres taxes locales mais aussi les participations des familles (accueil loisirs des enfants, restauration scolaire, activités de loisirs de la jeunesse et culturelle...).

Nous sommes résolument contre toute pression fiscale que l'État fait porter encore davantage sur les collectivités locales. Nos territoires ont largement pris leur part. L'État doit veiller à ne pas étouffer les collectivités locales en restreignant progressivement leur liberté d'action. C'est une atteinte à la liberté d'entreprise et de gestion ainsi qu'un frein à l'autonomie et à la libre administration des collectivités locales.

Excellente année 2023 pour vous-mêmes et vos proches, vœux auxquels nous associons les agents communaux qui œuvrent au quotidien pour le service public à Saint-Brice.

Marc Guyot, Pierre Baudin, Gabriela Rascao (Groupe Saint-Brice Unie)

RETROUVEZ L'INTÉGRALITÉ
DES COMPTES RENDUS
DES CONSEILS MUNICIPAUX
SUR LE SITE INTERNET

